

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 14/04/2025 - 7391 - 2014 B 03592 - 805 370 657 - AAB INVEST

COMPTES ANNUELS

2024

SAS AAB INVEST

Activités des marchands de biens immobiliers

47 rue Edmond Rostand

13006 MARSEILLE

Tél.

Fax.

APE : 6810Z-

Siret : 80537065700019



Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Marseille

*Certifié conforme
à l'original*

 Sommaire

1. Liasse fiscale	2
2. Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	11
Notes sur le compte de résultat	13

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
PARTIE I - ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social :		
SAS AAB INVEST					
SIRET	8 0 5 3 7 0 6 5 7 0 0 0 1 9				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
47 rue Edmond Rostand					
13006 MARSEILLE					
PARTIE II - RÉSULTAT FISCAL					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
			SIRET		
PARTIE III - ACTIVITÉS					
Activités exercées	Activités des marchands de biens immobiliers			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
PARTIE IV - RÉSULTAT FISCAL DÉTAILLÉ					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0	
	Bénéfice imposable à 15 %	15 662	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Autres dispositifs	
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
PARTIE V - REVENUS MOBILIERS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
PARTIE VI - INFORMATION					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON Si oui, indication du logiciel utilisé :					
Nom et coordonnées ECF					
- du prestataire :					
- du comptable : SARL J KALPAC & CIE					
43 boulevard de la Blancarde 13004 MARSEILLE Tél : 0491492865					
- du conseil :					
Tél :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
Tél :					
- N° d'agrément :					

Désignation de l'entreprise <u>SAS AAB INVEST</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>47 rue Edmond Rostand 13006 MARSEILLE</u>																								
Numéro SIRET* <table><tr><td>8</td><td>0</td><td>5</td><td>3</td><td>7</td><td>0</td><td>6</td><td>5</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>												8	0	5	3	7	0	6	5	7	0	0	1	9
8	0	5	3	7	0	6	5	7	0	0	1	9												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>12</td></tr></table>										12	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>12</td></tr></table>		12											
12																								
12																								
										Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010				012															
	incorporelles		Autres*		014				016															
	Immobilisations corporelles*				028				030															
	Immobilisations financières* (1)				040				042															
	Total I (5)				044				048															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			050		328 876		052				328 876											
		Marchandises *			060				062															
	Avances et acomptes versés sur commandes			064				066																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*			068				070															
		Autres* (3)			072		1 526		074				1 526											
	Valeurs mobilières de placement			080		556 489		082				556 489												
	Disponibilités			084		1 830		086				1 830												
	Charges constatées d'avance *			092				094																
	Total II			096		888 721		098				888 721												
	Total général (I + II)			110		888 721		112				888 721												
PASSIF										Exercice N NET		I												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120				900																
	Écarts de réévaluation			124																				
	Réserve légale			126				90																
	Réserves réglementées*			130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*			131				533 162																
	Report à nouveau			134																				
	Résultat de l'exercice			136				13 312																
	Subventions d'investissement			137																				
	Provisions réglementées			140																				
	Total I			142				547 465																
Provisions pour risques et charges			Total II		154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				341 256																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166																				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)			169																				
	Comptes courants d'associés			173																				
	Autres dettes			175																				
	Produits constatés d'avance			174																				
Total III			176				341 256																	
Total général (I + II + III)			180				888 721																	
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193				(4)		Dont dettes à plus d'un an		195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182											
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199						Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AAB INVESTNéant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2024**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			dont export	209		210				
		{ biens		et livraisons	215		214	255 000			
	Production vendue	{ services*		intracommunautaires	217		218	1 768			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)						222	100 151		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production						224			
	Subventions d'exploitation reçues							226			
	Autres produits							230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	356 919		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234			
	Variation de stocks (marchandises)*							236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	321 175		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*							240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	40 774		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *						243	1 797	244	1 797
	Rémunérations du personnel*							250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252			
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)						255		254	
	Dotations aux provisions							256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			{	262			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	363 746			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(6 827)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)					280	22 489			
	Produits exceptionnels	(IV)					290				
	Charges financières	(V)					294				
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		{	(VI)	300			
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)					306	2 349			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	13 312			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	13 312	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	2 349					
	Divers*, dont intérêts excéden- taires des cptes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option				(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987		342				
	ZRD (44. terdecies)	127		JEI (44. sexies A)	989						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		ZRR (44. quindecies)	138						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	15 661	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356						
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	15 661	372			

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AAB INVEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 888 722 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 13 313 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/03/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Droits à réduction



Règles et méthodes comptables

Les droits à réduction ou avantages en nature (produits ou services) accordés aux clients, acquis en fin d'exercice sont comptabilisés par la constatation d'une provision.



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 526 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 526	1 526	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 526	1 526	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 900,00 euros décomposé en 900 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 341 257 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	341 257	341 257		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	341 257	341 257		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

Montant
Total

AAB INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 900 euros

Siège social : 47 rue Edmond Rostand, 13006 MARSEILLE
805370657 RCS MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 01 AVRIL 2025

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 13 312,84 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 312,84 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	533 162,32 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	546 475,16 euros
A titre de dividendes	12 000,00 euros
Soit 13,33 euros par action	
Le solde	534 475.16 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à **534 475,16 euros**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 12 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 01 avril 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

4

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- ⇒ soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- ⇒ soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- ⇒ Exercice clos le 31 : Néant
- ⇒ Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant
- ⇒ Exercice clos le 31 décembre 2023 : 30 000,00 euros, soit 33,33 euros par titre

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
ALBERT MICHEL DE CHABANNES DU PEUX

